

REUNION DE L'ACAS du jeudi 3 février 2011
En mairie du Rouget

Présents : A. VALADOU, B. VIGIER, J. GARRIGOUX, M.T PICARD, P. et P. MALGAT

Excusés : T. SAINTE MARIE, N. MOMBOISSE, C. VIRY, P. et I DUFOUR,P.JOLY

La séance est ouverte à : 17 h 40

ADHESIONS :

Nous sommes actuellement 158 adhérents.

Concernant les commerçants :

Bernard VIGIER doit revoir M. LACOMBE

Alain VALADOU doit revoir PASCALINE, L'Esthéticienne Karine, DESTRUDEL et le 8 à Huit ainsi que les dames Alzouniès

FINANCES :

En l'absence du trésorier le Président estime à 2000 € la somme déposée en compte épargne et à 300 € en compte courant. Précisément , nous disposons de 2060,96 € et 273,74€.

Michel LAFON a confirmé au Président que le crédit de fonctionnement annoncé à hauteur de 2000 € serait voté au Conseil Général fin mars.

(nb : in fine, ce serait 1500€)

ARRET DES COMPTES :

On décide de les arrêter au 30 juin 2011, après une année complète. Ensuite, fin juin, sera convoquée l'Assemblée Générale. Le renouvellement des cotisations ne sera sollicité qu'au troisième trimestre de 2011.

COMPTE RENDU des RENCONTRES DU PRESIDENT :

1^{ère} rencontre : La Communauté de Communes, et la commission culturelle de Cère et Rance. Y siégeaient en particulier Michel LAFON, Christian MONTIN, Pauline PIGANIOL.

Les documents relatifs au projet de l'ACAS ont été présentés et remis.

On a fait le point des aides nécessaires. Au niveau de la com, pour que le dossier aboutisse il convient de bâtir un programme culturel s'étendant à plusieurs secteurs, plusieurs églises et à d'autres découvertes patrimoniales (ex : un « musée » d'art sacré avec les objets culturels cachés dans les sacristies)

Mr MONTIN suggère à M. LAFON de proposer au conseil municipal du Rouget qu'il prenne en charge l'implantation des panneaux sur la RN 122.

Cette question est à aborder en C. Municipal et le Président s'en entretiendra avec le maire et M.Lafon.

2^{ème} rencontre : avec Mme BREUIL, au CG15, et qui possède une « casquette Département », et une « casquette Etat ».

En ce qui concerne le financement de l'éclairage, de la sonorisation à l'intérieur de l'église, Il faut trouver une ligne budgétaire.

ce pourrait être par le biais des projets de maisons thématiques. Si le résultat est favorable on peut espérer 20 % de subvention.

La nécessité ,ou non,d'utiliser le terme « Sacré » a été évoquée...
Il faut éviter les confusions ...on veut promouvoir une église moderne admirablement décorée par les œuvres d'un artiste, et non un musée d'objets culturels.
Dès lors, on pourrait s'attacher à la promotion :
De l'art contemporain,
Dans l'église du Rouget,
Avec les œuvres de Jean Labellie

Le Président doit prendre également contact avec la DRAC (Mme LIABEUF), ainsi qu'avec la responsable du programme Leader : Mme Nathalie Sallard à la DDT-Etat
Enfin en ce qui concerne le projet de donation d'œuvres par Jean LABELLIE à la commune du Rouget , Jeanne et Jean Labellie ont suggéré la création d'une commission municipale qui s'intéresserait à la question.

Nb : au sujet de cette donation, un comité de pilotage se réunira en mairie du Rouget le 7 avril ; le Pdt de l'ACAS a été invité à cette réunion.

PROJET PHILATELIQUE :

Le Président a adressé à Philaposte à Périgueux les différents documents utiles y compris l'ouvrage intitulé « un chemin vers l'essentiel » et qui présente les œuvres de Jean au Rouget et à Cayrols. Il conviendra de relancer régulièrement cet institut d'émission.

On évoque aussi l'intérêt de la réalisation, par la Poste à la demande de la municipalité, d'une enveloppe préaffranchie sur laquelle figurerait la silhouette de l'église, des vitraux, voire du bourg. (cf ce qui a été fait à Roumégoux)

VENTE DES OUVRAGES relatifs aux œuvres de Jean LABELLIE :

Ils sont au nombre de deux. Ils étaient diffusés par les Amis du Patrimoine, mais cette diffusion a cessé et elle est reprise par l'ACAS

50 exemplaires ont été remis à l'Office de Tourisme de la Châtaigneraie pour vente dans les cinq antennes : vente à 15 €, avec retenue d'une commission de 20 %.

10 exemplaires ont aussi été remis à la maison de la presse au Rouget (mêmes conditions)

Il faut aussi voir avec la librairie de Conques, l'Office de Tourisme d'Aurillac et les librairies de cette ville (Mme Picard se propose vers le Point Virgule ou d'autres)

CONCERTS :

Pierre MALGAT fait part de la possibilité d'un concert de l'Ensemble « La Corde à Mi » en Août. Le directeur du groupe Mr FONTVIEILLE sera de nouveau contacté pour le vendredi 19 août en soirée. L'hébergement et les repas (8 personnes) sont à la charge de l'ACAS mais il n'y a pas de cachet à verser. Le Président a déjà téléphoné à la Maison Familiale de Marcolès sans prendre d'engagement précis. Il y aurait peut être une solution pour les repas au Rouget. Et l'hébergement dans les chalets.... ?

Paul DUFOUR est disposé à contacter Mr DELBOS pour une autre soirée musicale, M. T.PICARD peut s'associer à cette démarche.

COMMUNICATION :

Au niveau des radios locales c'est possible : exemple radio Jordanne

Au niveau de FR3 : il existe d'importantes difficultés d'approche et il faut leur proposer un évènement qui les motive...

Un petit article concernant l'ACAS est paru dans le bulletin municipal du Rouget.

Le Président remerciera le responsable de la commission communication tout en lui proposant que dans un prochain n°, la parole lui soit donnée afin de compléter et détailler un peu plus l'information relative à l'action de l'ACAS.

QUESTIONS DIVERSES :

J.L. BESSE, (société JB illuminations) de St Flour vient lundi 7 février visiter l'église à 18 h., pour nous fournir, ensuite, une proposition d'illumination intérieure de l'église. Pourquoi ne pas évoquer aussi l'illumination extérieure ? à charge de la commune toutefois.

Les membres du bureau présents sont invités à participer à cette réunion.

B. VIGIER propose la mise à disposition des visiteurs de l'église d'un opuscule reprenant, tout en l'allégeant quelque peu, le document qu'il a déjà produit.

Son travail nous sera soumis pour avis, ainsi qu'à M le Curé.

La séance est levée à 19 h.15

Avant de fixer la date de la prochaine réunion, le Pdt propose qu'elle se tienne à une heure compatible avec les emplois du temps des « travailleurs »

De sorte que :

**La PROCHAINE REUNION aura lieu le 14 MARS à 20 H30
En Mairie du Rouget**